



Direction financière
N. Réf. : DP/CJ/NA n° 2018-1

Monsieur le Président
Chambre régionale des comptes
Hauts de France
14, rue de Marché au Filé
62012 ARRAS Cedex

**Objet : Réponse au rapport définitif de la CRC
ROD 2017-0116**

Affaire suivie par Anthony NORMAND
N° poste 03 44 09 60 79
Courriel : anthony.normand@paysnoyonnais.fr

Noyon, le 22 janvier 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, je fais suite à la communication du rapport définitif de l'examen des comptes et de la gestion de la **Ville de Noyon** pour les exercices 2011 à 2016, transmis par vos soins le 11 janvier dernier.

Je prends acte des éléments qui y figurent et qui soulignent la bonne gestion de la collectivité. Je souhaite réitérer par la présente les éléments de contexte et les compléments d'informations évoqués dans le courrier de réponse au rapport provisoire.

Au préalable, je vous sais gré d'avoir bien pris en compte les efforts menés par la **Ville de Noyon en termes de restructuration de services, de maîtrise des charges de personnel et des charges à caractère général sur la période récente. Ceux-ci ont permis d'assurer la soutenabilité financière de son développement**, dans un contexte pourtant rendu complexe par le départ du Régiment de Marche du Tchad et la baisse des dotations de l'Etat.

Cette période a en effet connu un haut niveau d'investissement tenu par la ville (30 M€), dont il faut souligner l'importance, résultant d'un volontarisme de l'équipe municipale visant à remettre à niveau des équipements publics ne répondant plus aux besoins de la population. Cette action visait également à redonner de l'attractivité à la ville qui perdait des habitants et ainsi contrer les effets de 30 ans de désindustrialisation.

Pour faire face à ces dépenses d'investissement élevées, et pouvoir poursuivre les efforts en ce sens, la Ville a ainsi pris les dispositions nécessaires sur la fin de période 2011-2016 contrôlée pour améliorer sa situation financière et poser les bases solides d'une trajectoire budgétaire sereine. Avec pour objectif de concrétiser des investissements structurants et indispensables à la qualité de vie et à la sécurité de sa population, au premier rang desquels la reconstruction des deux groupes scolaires lancée en 2017 pour remplacer deux bâtiments de type Pailleron.

Le rétablissement d'une épargne brute de plus de 3 M€ en 2016 a montré la pertinence du plan d'économies mis en place par la Ville depuis 2014 et la poursuite de ces efforts est inscrite dans les perspectives financières de la commune. Ce haut niveau d'autofinancement brut est en effet conséquent mais nécessaire pour, au regard des investissements bâtimentaires indispensables à opérer sur la période proche (groupes scolaires), pouvoir continuer à recourir raisonnablement à l'emprunt tout en maintenant une trajectoire de désendettement soutenable. Sachez que nous en sommes pleinement conscients et que tous nos efforts vont en ce sens.

Hôtel de Ville - BP 30 158 - 60 406 Noyon cedex

Tél. : 03 44 93 36 36 - Fax : 03 44 93 36 39

www.ville-noyon.fr



Au-delà de ces éléments, je souhaitais revenir sur les points mis en exergue par votre rapport en tant que rappels au droit ou recommandations.

▪ **Sur la question de la fiabilisation des restes à réaliser.**

L'observation faite en p8 sur quelques anomalies constatées dans le report de restes à réaliser 2016 doit d'abord être relativisée au regard du faible pourcentage qu'elles représentent sur les montants inscrits (5%) ainsi même qu'en valeur absolue (54 515€ sur plus de 1,1M€ de RAR). A ce titre, permettez-moi de minorer la remarque sur l'impact de ces quelques anomalies sur la sincérité des prévisions budgétaires. Au-delà, je tenais à préciser que les quelques anomalies relèvent principalement d'un défaut de réajustement d'engagement initial. Cette dimension sera mieux prise en compte à l'avenir. Vous trouverez en effet dans le tableau ci-dessus les justifications des inscriptions de RAR faites, elles apparaissent justifiées au regard des informations dont nous disposons.

Remarques CRC	Réponse VILLE
Art 2315-129 : RAR inscrit 50 080 € ; Engagement réel 0€ ; différence sur RAR inscrit -50 080 €	Oui, ces crédits correspondaient au disponible pour l'opération « Travaux accessibilité PMR voirie ». Une subvention de 19 333,33 € a été attribuée par l'Etat (DETR 2016). Ayant reporté les crédits inscrits en recettes, nous avons jugé pertinent et sincère de reporter les crédits prévus en dépenses pour la même opération
Art 2315-130 : RAR inscrit 87 370 € ; engagement réel 82 935 € ; différence sur RAR inscrit – 4435 €	Idem que précédemment, nous avons reporté la totalité des crédits en dépenses Engagement + disponible. La recette correspondante a également été reportée. Il s'agit de l'opération « Mise en accessibilité PMR des arrêts de bus ». Concernant la dépense, un marché a été passé en 2016 avec l'entreprise DEGAUCHY – marché n° 2016 067 en date du 25/11/2016, marché non engagé par les services techniques.

▪ **Sur l'information financière.**

Votre observation porte sur un défaut de contenus des éléments présentés à l'occasion du débat d'orientations budgétaires au regard de l'article D. 2312-3. Cette observation est détaillée en p9, évoquant notamment des insuffisances d'information notamment en ce qui concerne le détail du financement des investissements et la durée du temps de travail.

Vous avez pu constater à l'appui de la communication du DOB 2017 que nous avons déjà, pour le DOB 2017, pris en compte une grande partie des éléments demandés, notamment en ce qui concerne le détail du financement des investissements, les engagements pluriannuels, et l'évolution des ratios d'épargne. Ce document est en effet en perpétuelle amélioration, d'abord pour répondre aux exigences changeantes de la réglementation en la matière (notamment en ce qui concerne les données relatives aux ressources humaines) mais également pour tendre vers une exhaustivité d'informations pour aider à la prise de décisions des élus. Le DOB 2018 y répond encore mieux.

- **Sur les outils de prospective financière.** Nous avons bien noté les recommandations décrites sur les améliorations possibles dans leur conception. Il est incontestable que ceux-ci restent à parfaire, cependant ils ont le « mérite d'exister » comme vous l'indiquez en p24 et apparaissent pour une commune de notre strate comme étant déjà particulièrement fournis, quand bien même il n'existe pas d'obligation réglementaire à être dotés de tels outils. Du reste, nous opérerons dès le DOB et le BP 2018 une plus grande prise en compte d'une programmation pluriannuelle des travaux de préservation du patrimoine historique, dont la ville de Noyon est en effet tout spécialement dotée. Nous vous avons communiqué dans la réponse au rapport provisoire une prospective actualisée notamment au regard de vos remarques, notamment la réintégration des

indemnités élus qui avaient effectivement été omis par erreur. Cette réintégration qui modifie à la baisse les niveaux d'épargne, n'altère cependant pas la trajectoire qui reste en épargne nette positive. Sur votre remarque concernant une baisse putative de 197 000 € des subventions aux associations à compter de 2017, cela ne fait pas partie des projections. Un crédit global de 221 000 € non ventilés a en effet été inscrit sur le chapitre 65 à compter de cette date pour répondre aux besoins associatifs, cependant la ventilation n'était pas possible au regard de la fluctuation du monde associatif. Aussi nous aurions souhaité que ces précisions soient reprises dans votre rapport.

Enfin, la prospective fournie initialement prenait en compte le versement d'un crédit de 1225000€ au budget annexe Croix St Claude en vue du remboursement éventuel du crédit relais si les négociations de prorogation de 2 ans n'aboutissaient pas, celui-ci arrivant à échéance en décembre 2017. Depuis, en effet, l'accord de prorogation a été obtenu pour 2 ans, reculant l'échéance à 2019 où d'ici là des recettes de commercialisation de terrain devraient aider à couvrir son remboursement. Votre version définitive le mentionne.

Enfin, je souhaitais apporter des éclaircissements à d'autres points que vous avez soulignés.

- A commencer en p7 sur le sujet des excédents de budgets annexes Eau et Assainissement. Si les reports ont été croissants sur la période 2013-2016, ils seront néanmoins rapidement appelés sur la période 2017-2020 à l'occasion de travaux d'investissement nécessaires sur le réseau. Déjà en 2017, des travaux ont été réalisés rue du Colonel Trousselle. Et en 2018, un diagnostic des réseaux d'eau potable sera lancé pour élaborer précisément le programme de travaux à intervenir sur la période suscitée. Des travaux liés également aux renouvellements des réseaux sur les sites de reconstruction des groupes scolaires seront menés également dans les deux ans.
- Sur l'endettement p20. **Il faut noter que la capacité de désendettement de la commune, malgré un fort encours certes, reste en-deçà du ratio d'alerte. Cela dénote une politique d'investissement responsable** menée par la majorité municipale, pour contribuer au renouvellement nécessaire voire indispensable des équipements communaux. Si la contrepartie est bien entendu un niveau d'encours élevé, nous sommes pleinement conscients de la vigilance à maintenir sur la maîtrise de nos capacités à le rembourser. C'est pourquoi un de nos principaux objectifs dans nos perspectives budgétaires reste le dégagement d'un haut niveau d'épargne brute, comme l'indique le DOB 2018 présenté en décembre dernier.
- Sur la question de la trésorerie. La fin de l'opération ANRU St Siméon a en effet pesé en début de période sur la trésorerie, comme explicité p22 du rapport, mais **la trésorerie a été fortement rétablie en fin de période, permettant d'aborder avec sérénité le commencement d'un nouveau projet lourd d'investissement que sont les groupes scolaires.**

Sur le reste, et notamment les parties de votre rapport consacrées au bilan de la politique de la ville et des politiques scolaires, vos constats n'appellent pas de remarques de notre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous.

Patrick DEGUSE,

Maire de Noyon